

Histoire des Juifs d'Alsace

par le Grand Rabbin Max Warschawski

Dès l'an mille, une première communauté

Les Juifs sont installés en Alsace depuis de longs siècles. Sans oser affirmer leur présence depuis le haut moyen âge, comme ce fut le cas des Juifs de la vallée du Rhin que l'on découvre à Cologne dès le 5ème siècle, on peut prétendre que la première communauté alsacienne s'est constituée aux alentours de l'an mille. Ce qui est certain, c'est qu'au cours du 12ème siècle, Benjamin de Tudèle signale à [Strasbourg](#) de nombreux savants. Une pierre votive évoquant un don à la synagogue, et datant de la même époque, a été retrouvée près de la rue .des Juifs il y a plus d'un siècle



A partir de la seconde Croisade, on entend parler des Juifs d'Alsace, et le 13ème siècle sera marqué par de nombreuses brimades et discriminations, .depuis [Wissembourg](#) jusqu'à [Rouffach](#)

Epargnés par les hordes qui massacèrent, en 1096, les Juifs de Worms, de Mayence, de Spire et de tant d'autres villes rhénanes, les Juifs d'Alsace se constituèrent en communautés "protégées" par l'Empereur, l'évêque, les municipalités. La puissance grandissante de l'Eglise et le développement du commerce parmi les bourgeois des cités enlèveront progressivement aux Juifs leurs droits civiques et les chasseront de la vie sociale, en les cantonnant dans des professions d'intermédiaires. Exclus des corporations, ils ne pourront exercer des métiers d'artisans. Les limitations dans l'acquisition de biens immobiliers, l'interdiction d'employer des domestiques chrétiens leur fermeront .également les professions agricoles

Il ne leur restait que le petit commerce, le négoce des bestiaux, la profession médicale (elle ne concernait que quelques rares individus) et le prêt d'argent. Il fallait, d'un capital souvent très modique, tirer de quoi payer les taxes diverses et faire vivre la famille. Souvent c'était le seigneur qui avançait l'argent au prêteur, le Juif n'étant que le prête-nom, grâce à qui l'on contournait les lois .ecclésiastiques interdisant l'usure aux Chrétiens

Le prêt d'argent était indispensable à une époque où le numéraire était rare. Les créances étaient à court terme et fort souvent, par un caprice de prince ou par un acte de violence, le Juif perdait, avec les intérêts, le capital lui-même,

.lorsqu'il n'y laissait pas en même temps la vie

La fin du 13ème siècle et les premières années du 14ème voient les Juifs en Alsace complètement dépendants des seigneurs laïcs et religieux, ou des magistrats des cités qui les hébergent. Ceux-ci leur promettent, moyennant finances, de protéger leurs corps et leurs biens. Mais ils sont à la merci d'un soulèvement populaire ou d'une accusation souvent fallacieuse. Ainsi à Wissembourg, on les accusera de meurtre rituel. Puis en Haute Alsace, 1500 d'entre eux sont victimes des excès des paysans révoltés, sous la conduite de Armelder en 1336. On les brûle à Rouffach en 1308 et en 1338, et plus jamais .aucun Juif n'habitera cette localité

Enfin, en 1349, sous prétexte que les Juifs auraient empoisonné --ou fait empoisonner-- les puits, provoquant la Peste noire, on massacra la collectivité .juive de presque toute l'Alsace, en confisquant, bien entendu, leurs biens

Ainsi disparurent les communautés de [Strasbourg](#), [Benfeld](#), [Sélestat](#), [Bergheim](#), [Colmar](#), [Mulhouse](#), [Lauterbourg](#). A [Soultz](#), Molsheim et [Obernai](#), on se contenta de les expulser. Certaines des communes qui avaient massacré ou chassé leurs Juifs s'étaient engagées à ne plus en accueillir, temporairement ou définitivement. Néanmoins, nombre de survivants de la tuerie de 1349 retournèrent dans leur localités antérieures, et même Strasbourg rouvrit ses .portes aux Juifs en 1362. Elle les chassera définitivement en 1391

Pendant près de deux siècles, les grandes agglomérations cherchèrent à se débarrasser des quelques familles juives qui y avaient été acceptées, souvent .sur l'insistance du pouvoir impérial

Au cours de cette période, les Juifs furent les victimes privilégiées de toutes les invasions et de toutes les révoltes. On les accusera d'être à l'origine des épidémies. Lors des guerres multiples qui virent les mercenaires s'abattre sur l'Alsace, lieu de passage indispensable des troupes, ils seront les premiers à .être rançonnés, pillés, parfois massacrés

Pendant la guerre de cent ans, ils connaîtront l'invasion des Bâlois en lutte avec l'Autriche. Avec leurs voisins chrétiens, ils subiront la férocité des Ecorcheurs et des Armagnacs et, plus tard, celle des soldats de Charles le Téméraire. Au 16ème siècle, la révolte des paysans, tant en Haute qu'en Basse Alsace, .menacera l'existence de la poignée de Juifs de la Province

Ces événements serviront aussi de prétexte pour les expulser des dernières villes qui les avaient acceptés et qui craignaient, en les protégeant, les .représailles des paysans révoltés ou des troupes avides de butin

C'est ainsi qu'en 1550, avaient disparu définitivement les communautés urbaines de [Strasbourg](#), [Rosheim](#), [Sélestat](#), [Obernai](#), [Colmar](#), [Mulhouse](#) et .Molsheim

La seule synagogue qui subsiste de cette époque est celle de [Bergheim](#), confisquée après les massacres de la Peste noire. Elle fut rachetée par les Juifs en 1551. Cette synagogue, restaurée plusieurs fois, fut reconstruite sur place vers 1860. Elle est le seul vestige juif en Alsace des communautés du 14ème au 17ème siècle, avec probablement l'un ou l'autre des vieux cimetières dont .ne subsistent guère ou pas du tout de pierres tombales de cette époque

Le morcellement de l'Alsace entre de multiples seigneuries permit aux Juifs chassés des villes de trouver asile dans la Province. Cependant, après 1349, de

nombreux Alsaciens émigrèrent vers l'Allemagne, puis vers l'Europe centrale et orientale. Le célèbre Maharshal (Rabbi Salomon Louria) qui, au 16ème siècle, dirigeait une grande école talmudique en Pologne, signale parmi ses ancêtres .Rabbi Aron, *Parnass* et *Dayan* de toute l'Alsace

Parmi les seigneuries laïques, figurait en premier lieu la maison des Habsbourg. Elle possédait une grande partie de la Haute Alsace avec le Sundgau et cinq bailliages, ainsi que de nombreuses seigneuries dépendant de la régence .d'Ensisheim

Dans la Haute Alsace aussi, les Ribeaupierre étaient les maîtres d'une cinquantaine de bourgs et de villages. Les Hanau-Lichtenberg, remplacés au 18ème siècle par les Hesse-Darmstadt, possédaient plus de cent localités dans .le Bas-Rhin : c'est [Bouxwiller](#) qui était le chef-lieu de leur comté

Enfin, 150 localités environ dans le Bas-Rhin dépendaient de multiples .seigneurs regroupés dans la noblesse immédiate d'Alsace

Les seigneuries ecclésiastiques étaient avant tout celles de l'évêché de Strasbourg qui, dans la Province, possédait environ 115 localités réparties en sept bailliages en Basse Alsace et en trois bailliages dans le mandat haut-rhinois. Diverses abbayes, ainsi que les évêchés de Spire et de Bâle, étaient également maîtres de villages et de petites villes. Il y avait enfin Strasbourg et les villes de la Décapole, dont dépendaient un certain nombre de villages .avoisinants

Au cours des siècles, l'empereur, dont les Juifs étaient les "Kammerknechten", avait peu à peu accordé aux dynastes et aux seigneurs le droit d'accepter ou de refuser des Juifs sur leurs terres. Ces seigneurs, souvent à court d'argent, voyaient dans les Juifs une source non négligeable de revenus. Aussi reçurent-ils sur leurs terres des familles expulsées des villes voisines. Ils acceptèrent en général une ou deux familles par localité. C'est ainsi que le judaïsme alsacien devint un judaïsme rural, et jusqu'au milieu du 19ème siècle, il y eut surtout .des communautés de campagne

Au cours du 16ème siècle, la population juive d'Alsace s'élevait à 100 ou 120 familles environ. Une soixantaine de familles vivaient en Basse Alsace. La Haute Alsace, elle, comprenait une cinquantaine de familles. La communauté la plus importante, à cette époque, était celle de [Bergheim](#), avec une population .de 17 familles. C'est là que se trouvait le rabbinat



Josselmann de Rosheim

La situation juridique des Juifs n'était pas très stable. Il arrivait fréquemment que l'on mette en cause leur droit de séjour. Plus souvent encore, les villes voisines, où n'habitaient pas de Juifs, essayaient de leur interdire l'accès de leur territoire, même pour les besoins commerciaux. Aussi les Juifs désignèrent-ils des "intercesseurs" (*shtadlanim* ou *parnassim-manhiguim*) pour plaider leur cause. Ces *Shtadlanim* allaient parfois jusqu'à la cour impériale pour intercéder .en faveur de leurs frères

Le plus célèbre parmi ces Shtadlanim d'Alsace fut **Josselmann de Rosheim**. Il consacra sa vie à défendre ses coreligionnaires auprès de Maximilien 1er puis de Charles Quint. Plus d'une fois, il mit son existence en danger pour faire reconnaître les droits que les Juifs avaient reçus de l'Empereur ou des propriétaires terriens. Il obtint même que les villes interdites aux Juifs permettent à des familles de trouver asile temporairement derrière leurs murs, .lors des révoltes de paysans par exemple

La population juive clairsemée de l'Alsace traversa ainsi le 16ème siècle. Mais en 1618 commença la guerre de Trente ans. Pendant une génération entière, l'Alsace connut massacres et pillages, et de nombreux villages furent brûlés par les "Suédois" ou leurs adversaires impériaux. Les Juifs partagèrent le sort commun. Lorsque le traité de Westphalie mit fin à cette guerre, l'Alsace était ! exsangue. Villages détruits, population réduite, une région en ruines

C'est ainsi que l'Alsace, à l'exclusion de **Strasbourg** et de **Mulhouse**, devint partie du territoire français. Et un nouveau chapitre s'ouvrit pour le judaïsme .alsacien

Les Juifs dans l'Alsace française

Le traité de Westphalie, en 1648, accorda à la France la Province d'Alsace. Mais il faudra attendre 1681 pour voir **Strasbourg** se soumettre à la domination de Louis XIV. Quant à **Mulhouse** qui faisait partie de la Confédération suisse, elle .ne deviendra française qu'à la fin du 18ème siècle



Les seigneurs féodaux, clercs ou laïcs, dont dépendaient les localités d'Alsace, ainsi que les villes de la Décapole, conservèrent leurs privilèges sous l'administration française. Seules les possessions autrichiennes devinrent propriété du roi de France, qui en fit cadeau en 1659 au Cardinal de Mazarin et à ses héritiers. En 1658, le Conseil Souverain d'Alsace s'installa à Ensisheim. C'est cet organisme qui administrera la Province jusqu'à la Révolution

La présence de Juifs en Alsace posa des problèmes. La France avait expulsé ses Juifs depuis le 16ème siècle au plus tard. On pensa un moment à en faire autant avec ceux de la province annexée. Mais les seigneurs exigèrent le respect de leurs privilèges, qui leur donnaient le droit d'accepter ou de refuser des Juifs

Au cours de la guerre de Trente ans et immédiatement après, des Juifs étaient arrivés en Alsace, en particulier depuis le Pays de Bade. Leur rôle comme fournisseurs de chevaux à l'armée ou pour les approvisionnements en fourrage ou en céréales, leur avait valu le soutien des chefs militaires. Leur présence représentait une source de revenus pour les tenants des localités où ils trouvaient asile. Aussi, l'administration française dut-elle accepter la présence des Juifs et en profita pour les taxer au bénéfice des caisses de l'Etat, sans les décharger pour autant des droits de protection qu'ils payaient déjà aux seigneurs des localités ou aux magistrats de leur résidence

Un recensement, effectué en 1689 par l'intendant De La Grange dénombra en tout 525 familles, soit 2600 âmes environ dans toute la Province : 391 d'entre elles habitaient la Basse Alsace et 134 la Haute Alsace. Très peu d'entre elles résidaient dans les villes

: Par contre

familles vivaient à 37 -
Westhoffen
familles vivaient à 20 -
Marmoutier
familles vivaient à 17 -
Bollwiller
familles vivaient à 14 -
Hégenheim

: On comptait

familles à 19 -
Haguenau
familles à 18 -
Bouxwiller
familles à 8 -
Wissembourg
familles à Saverne 6 -
familles à Obernai 3 -

.(Revue d'Alsace, 1859)

Mais la population juive s'accrut rapidement à partir de la fin du 17ème siècle. Cette croissance correspondait à l'augmentation de la population chrétienne, qui repeupla l'Alsace après les hécatombes de la guerre de Trente ans

En 1697, les Juifs étaient déjà au nombre de 3655, et représentaient 1/70ème de la population totale de l'Alsace. Ils étaient 1269 familles en 1716, 2585 en

1750 et 3942 familles, soit 19624 âmes, lors du recensement ordonné par Louis XVI en 1784

C'est donc au cours du 18ème siècle que se développa la nouvelle communauté d'Alsace

NOMBRE DE COMMUNAUTES JUIVES ALSACIENNES D'APRES LE RECENSEMENT DE 1784			
Total	Basse Alsace	Haute Alsace	Type de Communauté
9	3	6	Plus de 300 âmes
17	6	11	Entre 200 et 300 âmes
45	29	16	Entre 100 et 200 âmes
52	44	8	Entre 50 et 100 âmes
42	35	7	Entre 20 et 50 âmes
Juifs dispersés dans 13 villages (3 à 20 âmes par village)			

Au moment de la Révolution, il existait donc en Alsace plus de 150 communautés. Les plus anciennes dataient du 17ème siècle, les plus récentes, de la moitié du 18ème siècle

Organisation des communautés juives

Au cours des siècles précédant le traité de Westphalie, les seigneurs dont dépendaient les villes ou les villages ayant une population juive, désignaient des préposés responsables devant eux pour l'observance des règlements édictés, tant pour le nombre de familles tolérées, que pour les limitations dans le domaine professionnel, mais surtout pour la collecte des impôts et taxes spéciales dus par la collectivité juive

Pour les dissensions entre Juifs, les propriétaires des terres alsaciennes accordaient à des rabbins, reconnus par les communautés, le droit de rendre la justice et d'imposer des amendes dont le montant ôtait partagé souvent pour moitié, une partie revenant aux seigneurs et l'autre destinée aux oeuvres charitables

Lorsque l'Alsace devint française, seules les anciennes possessions autrichiennes passèrent sous l'autorité du roi. Le reste de la province, comme par le passé, resta terres seigneuriales, et les propriétaires de ces terres exigèrent le maintien de leurs droits concernant la nomination des rabbins et l'imposition de leurs Juifs

Mais dès 1681, l'administration française nomma un rabbin de la Haute et Basse Alsace, qui devait être l'instance supérieure pour toutes les affaires entre Juifs. Cette fonction ne fut remplie que par trois titulaires, et disparut en 1721



PROCLAMATION DU ROI,

*Sur un Décret de l'Assemblée Nationale,
concernant les Juifs.*

Vu le Décret dont la teneur suit :

DÉCRET de l'Assemblée Nationale, du 16 Avril 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE met de nouveau les Juifs de l'Alsace & des autres provinces du Royaume, sous la sauve-garde de la Loi; défend à toutes personnes d'attenter à leur sûreté; ordonne aux Municipalités & aux Gardes

Proclamation du Roi : à la suite de troubles anti-juifs en Alsace, le gouvernement central prend les Juifs sous sa protection et interdit toute violence contre eux

.avril 1790. Collection Dr. André Bernheim 16

Il y eut alors, jusqu'à la Révolution, trois rabbins de Haute Alsace, à [Ribeauvillé](#) .puis à [Uffholtz](#), et quatre de Basse Alsace, à [Haguenau](#)

Les successeurs des comtes de Hanau-Lichtenberg nommèrent leurs propres rabbins, avec siège à [Bouxwiller](#), l'évêque de Strasbourg les siens, siégeant à [Mutzig](#). Enfin, la noblesse immédiate d'Alsace désignera ses rabbins, qui .siégeront à [Niedernai](#)

Au cours du 18ème siècle, certains préposés, grâce à leur fortune et à l'influence qu'ils pouvaient avoir auprès des autorités, occupèrent des places prépondérantes et furent reconnus comme préposés généraux des Juifs. Ils furent un peu les précurseurs des consistoires, organismes centraux des .communautés

Lors du recensement général de 1784, il y avait des Juifs dans 186 localités, y compris celles du nord de la Lauter, qui cesseront d'être alsaciennes en 1815, et celles de la région de Belfort, qui resteront françaises après 1870. Parmi ces : communautés, voici les localités qui possédaient des rabbins

LOCALITES QUI POSSEDAIENT DES RABBINS
: EN BASSE ALSACE

Zakiel Levy	170 âmes	Balbronn
David Zinzheim Abraham Auerbach Mathieu Cahen	473 âmes	Bischheim

Raphaël Samuel		
Wolf Jacob Reichshoffer (1) Lob Hamburg (substitut rabbin)	297 âmes	Bouxwiller
Samuel Hemmendinger	175 âmes	Fégersheim
Jacob Gugenheim (2)	325 âmes	Haguenau
Menle Wormser (substitut rabbin)	299 âmes	Marmoutier
Simon Horschheim (commis rabbin) (3)	307 âmes	Mutzig
Benjamin Hemmendinger (4)	178 âmes	Niedernai
Isaac Schmulen	206 âmes	Romanswiller
Marx Cahen Mathias Weyl Baruch (commis rabbin)	268 âmes	Rosheim
Samuel Kahn (substitut rabbin)	100 âmes	Saverne
Moyse Meyer	108 âmes	Scharrachbergh eim

.Wolf Reichshoffer est rabbin du Comté de Hanau-Lichtenberg.1
 Jacob Gugenheim est rabbin de Basse Alsace et de la Préfecture .2
 .de Haguenau
 Simon Horschheim est rabbin des terres de l'Evêché de .3
 .Strasbourg
[Benjamin Hemmendinger](#) est rabbin de la noblesse immédiate .4
 .d'Alsace

: EN HAUTE ALSACE

Marc Hemmendinger	126 âmes	Blotzheim
Elie Blum	199 âmes	Bollwiller
Samuel Bloch	409 âmes	Hégenheim
Hirsch Low	356 âmes	Niederhagent hal
Seeligmann Riss	271 âmes	Oberhagenth al
Susel Moyses Enusch (1)	286 âmes	Ribeauvillé
Jacob Meyer	203 âmes	Rixheim
Joseph Meyer	217 âmes	Sierentz

Hirsch Lévy (commis rabbin)	42) ?(âmes	Turckheim
Moyses Wurmser (commis rabbin)	256 âmes	Uffholtz

.Susel Moyses Enusch est le rabbin de Haute Alsace.1

Citoyens à part entière



Loi relative aux Juifs : enregistrement officiel par le Roi (13 novembre 1791) du Décret d'émancipation des Juifs, voté par l'Assemblée .Constituante, en date du 27 septembre 1791 .Collection Dr. André Bernheim

En accordant, le 27 septembre 1791, les droits civiques à tous les Juifs de France, l'Assemblée constituante, malgré l'opposition de certains députés alsaciens, faisait des Juifs de notre Province des citoyens à part entière. Elle supprimait les taxes et les impôts spéciaux qui distinguaient les Juifs de leurs voisins chrétiens, et leur imposait les mêmes obligations qu'à tous leurs concitoyens. Les Juifs pouvaient, dès lors, exercer toutes les professions, .acquérir des immeubles, habiter où ils voulaient et se marier à leur gré

Des communautés se reconstituèrent dans les villes jusqu'ici interdites aux Juifs : [Strasbourg](#) et [Colmar](#) attirèrent peu à peu les populations des villages avoisinants. Mais la suppression de la législation discriminatoire provoqua un affaiblissement du sens communautaire. Certains Juifs se désintéressèrent de la *Kehila*, refusant de participer à ses charges ou de reconnaître l'autorité de .ses rabbins ou de ses *parnassim*

La plupart des juifs alsaciens, cependant, restèrent attachés à leurs traditions,

et ce n'est que petit à petit que, timidement, ils sortirent de leurs ghettos
.volontaires

Pendant la Terreur, on essaya d'interdire la pratique religieuse dans certaines localités, et plusieurs rabbins furent même incarcérés parce qu'ils refusaient
."d'abjurer "leurs superstitions

Ce n'est que vers la fin du siècle que l'on vit apparaître en Alsace quelques Juifs qui, par le négoce ou l'industrie, parvinrent à se créer des situations confortables. La majorité de leurs coreligionnaires continua, surtout dans les campagnes, à pratiquer les métiers d'intermédiaires, métiers qu'ils
.conserveront pendant plusieurs générations encore

Les paysans alsaciens avaient acheté de nombreux biens nationaux, confisqués à leurs propriétaires émigrés. Pour payer leurs acquisitions, ils avaient emprunté auprès de leurs voisins juifs. Mais, souvent incapables de rembourser leurs dettes, les paysans se virent enlever leurs terres et conçurent une haine grandissante contre les Juifs qu'ils accusaient de les avoir ruinés. Une littérature anti-juive virulente attisa encore l'hostilité jusqu'à l'avènement de l'Empire. Napoléon, de passage à Strasbourg, entendit les récriminations, et décida de s'occuper du problème juif en organisant le culte israélite comme il
.l'avait fait avec le catholicisme par le Concordat, puis avec le culte protestant

A partir de 1807, le judaïsme d'Alsace fut donc partagé en deux consistoires : celui de [Strasbourg](#) pour le Bas-Rhin et celui de [Wintzenheim](#), la communauté
.la plus importante, pour le Haut-Rhin

Cette réglementation était la conséquence des débats de l'Assemblée des notables juifs, convoqués à Paris par [Napoléon](#), et des décisions doctrinales
.établies par le "Grand Sanhédrin" qui l'avait complétée

Le consistoire et son grand rabbin désignaient les rabbins, les ministres officiants, les *shohatim* (bouchers rituels) et les *mohalim* (circonciseurs) de leur circonscription, ainsi que les commissaires administrateurs des synagogues. Les consistoires étaient responsables devant un consistoire central, composé de trois grand-rabbins et de plusieurs laïcs. La mort de [David Sintzheim](#), le premier des grands rabbins du Consistoire central, puis le départ pour Venise d'un second grand rabbin (de Cologne), laissèrent le Consistoire central avec un seul grand rabbin. Ses successeurs portèrent plus tard le titre de Grand
.Rabbin de France

En 1831, Louis-Philippe décréta que les rabbins et les ministres officiants du culte israélite percevraient des traitements sur la caisse de l'Etat, accordant ainsi aux Juifs les mêmes droits qu'aux Catholiques et aux Protestants. Ce décret explique l'extraordinaire essor des communautés d'Alsace au 19ème
.siècle

Le judaïsme alsacien aux 19ème et 20ème siècles

A partir de 1832, il y eut dans le Bas-Rhin un grand rabbin à Strasbourg et 18 postes rabbiniques pour 111 communautés recensées en 1849 et possédant
: une synagogue

Brumath	Bouxwiller	Bischheim
---------	------------	-----------

Haguenau	Fégersheim	Dambach-la-Ville
Muttersholtz	Marmoutier	Lauterbourg
Sarre-Union	Niedernai	Mutzig
Surbourg	Schirrhoffen	Saverne
Wissembourg	Wingersheim	Westhoffen

Dans le Haut-Rhin, il y avait un grand rabbin à Wintzenheim, (siège transféré à partir de 1825 à Colmar), et 18 postes rabbiniques pour 49 communautés, dont : 38 existaient déjà en 1784

Blotzheim	Bergheim	Belfort (jusqu'en 1870)
Hattstatt	Durmenach	Bollwiller
Niederhagenthal	Mulhouse	Hégenheim
Réguisheim	Ribeauvillé	Pfastatt
Soultz	Sierentz	Rixheim
Wintzenheim	Uffoltz	Soultzmatt

Entre 1840 et 1860, les communautés de campagne se développèrent considérablement et nombre de synagogues furent, soit transformées, soit reconstruites. Durant la même période, les chefs-lieux d'arrondissement ou les villes plus importantes attirèrent une population juive toujours plus nombreuse

A partir de 1860, nous verrons petit à petit le départ des Juifs des régions rurales. L'évolution économique, les nouveaux moyens de transport n'obligeaient plus les marchands de bestiaux, de céréales ou de houblon à habiter le village où ils travaillaient



Hansi - 1923

L'occupation allemande en 1870 provoqua le départ de nombreux jeunes vers les départements de "l'intérieur", vers l'Afrique du Nord ou vers l'Amérique. Beaucoup d'entre eux refusaient de servir dans l'armée allemande. Ce fut le coup de grâce pour beaucoup de communautés rurales, tandis que [Strasbourg](#), [Colmar](#) ou [Mulhouse](#) devinrent des centres juifs de plus en plus importants

Les postes rabbiniques de la campagne ne trouvèrent plus de candidats, car les *kehiloth* n'avaient pas les moyens matériels pour l'entretien d'un rabbin en plus d'un ministre officiant

Ainsi, en 1910, puis en 1915, les autorités civiles décidèrent de supprimer dans le Bas-Rhin, les six rabbinate de [Dambach](#), [Lauterbourg](#), [Marmoutier](#), [Mutzig](#), [Quatzenheim](#) et [Schirrhoffen](#). Des rabbinate furent créés à [Barr](#) (à la place de Dambach) et à [Bischwiller](#) (à la place de Schirrhoffen)

Dans le Haut-Rhin, on supprima les rabbinate de [Bergheim](#), [Biesheim](#), [Blotzheim](#), [Durmenach](#), [Hagenthal-le-Bas](#), [Hattstatt](#), [Hégenheim](#), [Pfastatt](#), [Rixheim](#), [Seppois-le-Bas](#), [Sierentz](#), [Sultz](#), [Sultzmatt](#) et [Uffholtz](#). Certains étaient restés sans titulaire depuis de longues années. On créa les rabbinate de [Dornach](#), [Guebwiller](#) et [Saint-Louis](#)

La plupart des postes rabbiniques supprimés furent remplacés par des postes de ministres officiants, et ceci jusqu'à la disparition de ces communautés, avant ou après la dernière guerre

Entre 1942 et 1945, moururent en déportation ou furent fusillés par les Allemands, le [grand rabbin René Hirschler](#) (Strasbourg), ainsi que les rabbins [Robert Brunshwig](#) (Strasbourg Etz Haïm), [Elie Cyper](#) (Strasbourg-Périgueux), [Samy Klein](#) (aumônier de la jeunesse) et [Aron Wolf](#) (Strasbourg). Sur les vingt rabbins français disparus en déportation, onze étaient nés ou avaient exercé en Alsace. Sur les 25 ministres officiants disparus, 21 étaient originaires d'Alsace ou y avaient exercé

Division administrative
du judaïsme alsacien

En 1831, le gouvernement de Louis-Philippe accorda au culte israélite en France l'égalité avec les cultes chrétiens, en prenant en charge les traitements des rabbins et des ministres officiants. C'est à partir de cette année que nous

.connaissons avec précision le nombre des communautés et leur composition

Pour l'Alsace, les deux départements du Rhin étaient divisés

: administrativement de la manière suivante

: BAS-RHIN

: Le Bas-Rhin était composé des quatre arrondissements de

.Saverne (4 cantons)•

Sélestat (8 cantons)•

Strasbourg (9 cantons) et•

.Wissembourg (6 cantons)•

Après l'annexion de l'Alsace en 1870, le nombre

: d'arrondissements du Bas-Rhin s'élevait à huit soit

Strasbourg-Ville (4 cantons urbains)•

Strasbourg-Campagne (4 cantons)•

Erstein (4 cantons)•

Haguenau (3 cantons)•

Molsheim (5 cantons dont ceux, nouveaux, de Schirmeck et de •

Saales)

Saverne (6 cantons)•

Sélestat (4 cantons)•

.Wissembourg (5 cantons)•

: HAUT-RHIN

Le Haut-Rhin était divisé en trois arrondissements, d'Altkirch et, •

: à partir de 1860

Mulhouse (7 cantons)•

Belfort (9 cantons)•

.Colmar (13 cantons)•

Après 1870, la répartition des arrondissements du Haut-Rhin fut • transformée. Belfort sortant du périmètre alsacien, Altkirch devint à

.nouveau chef-lieu d'arrondissement

: Il y eut en tout six arrondissements

Altkirch (4 cantons)•

Colmar (5 cantons)•

Guebwiller (4 cantons)•

Mulhouse (4 cantons)•

Ribeauvillé (4 cantons)•

.Thann (4 cantons)•